



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Cellule cantonale de coordination COVID-19
Kantonale Koordinationsstelle COVID-19

p.a. Préfecture de la Veveyse
Ch. du Château 11, CP 128, 1618 Châtel-St-Denis

T +41 26 305 94 10
www.veveyse.ch

Camps de jeunes de moins de 20 ans

Directives et recommandations de la Cellule cantonale de coordination (CCC)

Règles de base

A appliquer

- Port du masque obligatoire à l'intérieur dès 12 ans
- Port du masque obligatoire à l'extérieur dès 12 ans si la distance d'1,5m entre les personnes ne peut pas être respectée
- Hygiène des mains : se laver et/ou se désinfecter les mains régulièrement
- Aération régulière des locaux et lieux clos
- Les personnes avec des symptômes renoncent à participer au camp

Tests

Conseillé

- Test rapide pour tous les participants la veille du début du camp
- Test rapide également le dernier jour pour tous les participants
- Si le camp dure plus de 10 jours, un test rapide devrait être réalisé après une semaine

!!! Il est demandé aux groupes de prendre rendez-vous au moins 48 h à l'avance à l'adresse centredepistage@h-fr.ch

Transport

A appliquer

- Le port du masque est obligatoire dès 12 ans, même dans les véhicules privés

Logement

Conseillé

- Les abris PC sont à éviter car l'aération régulière des locaux n'est pas possible

Nombre de participants/accompagnants

Il n'y a pas de limitation du nombre de participants pour les jeunes de moins de 20 ans

Conseillé

- Les accompagnants de plus de 20 ans doivent être limités au strict minimum nécessaire

Activités de groupe

Conseillé

- Le nombre de personnes par groupe n'est pas limité mais il est recommandé de faire des groupes fixes de 20 personnes maximum

Rappel

- Pour les activités sportives à l'intérieur, le port du masque n'est pas obligatoire durant la pratique sportive elle-même, sauf pour les accompagnants de plus de 20 ans

Chambres/dortoirs

A appliquer

- Les accompagnants dorment dans des chambres/dortoirs séparés, à 4 personnes maximum par chambre/dortoir et avec une distance de 1,5m au moins entre les lits

Conseillé

- Il n'y a pas de limitation de personnes pour les moins de 20 ans mais il est recommandé de restreindre le nombre de personnes par chambre/dortoir en fonction de l'espace (4m²/pers. recommandés) et de garder une distance minimale entre les lits
- Organiser les chambres/dortoirs en fonction des groupes fixes pour les activités

Repas

A appliquer

- Au réfectoire, les règles de la restauration s'appliquent : 4 pers./table et 1,5m entre les tables
- Les accompagnants s'installent à des tables séparées, selon le groupe chambre

Conseillé

- Organiser les tables en fonction des groupes fixes. Les personnes qui mangent à la même table, dorment dans la même chambre et sont dans le même groupe pour les activités

Espace de vie

Conseillé

- Il est recommandé de prévoir un espace de 10m²/pers. (6m²/pers. dans les petits espaces)

Plan de protection

A appliquer

- L'organisateur et le propriétaire de l'infrastructure doivent établir un plan de protection

Cas positifs – rappel des mesures sanitaires

Si un cas positif est détecté, tous les contacts étroits de la personne sont mis en quarantaine. Il est donc très important de rester extrêmement vigilant quant au respect des mesures.